

206 **P** **NP** **DM7**

Projet d'aménagements hydroélectriques de la
Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Haut-Saint-Maurice 6211-03-038



Association
de l'industrie électrique
du Québec

**Projet d'aménagement
hydroélectrique de la Chute-Allard
et des Rapides-des-Cœurs**

UN PROJET CONFORME À L'ESPRIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences publiques sur le projet
d'aménagement hydroélectrique de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

14 octobre 2004

Préparé par Jacques Marquis

INTRODUCTION

Créée en 1916, l'Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ), un organisme à but non lucratif, regroupe un grand nombre d'entreprises liées, de près ou de loin, au domaine de l'électricité : producteurs d'énergie, entrepreneurs, installateurs, fabricants d'équipements, sociétés de génie-conseil, etc. Avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 11 milliards de dollars, le secteur de l'électricité contribue largement à l'économie québécoise. Présents partout au Québec, les membres de l'Association participent à l'enrichissement collectif et à la vitalité économique de toutes les régions de la province. L'Association regroupe quelque 160 entreprises membres et représente une main-d'œuvre de plus de 40 000 personnes.

À titre d'intervenant majeur dans ces domaines, l'AIEQ a pour mission d'être le porte-parole de l'industrie électrique au Québec ; de contribuer au développement de ses membres, à la promotion de leurs intérêts par des initiatives de concertation et de représentation ; et finalement d'encourager l'utilisation rationnelle des ressources dans une perspective de développement durable.

L'AIEQ s'intéresse donc aux projets de production et en particulier aux projets de centrale hydroélectrique qui peuvent avoir un impact sur le secteur et sur l'ensemble de la population québécoise. Ainsi, depuis 1998, l'AIEQ s'est impliquée activement dans les dossiers de petite hydraulique, du projet éolien de Mont Copper & Miller, de la centrale de cogénération de Bécancour, du projet Turbine à gaz à cycle combiné du Suroît et des projets hydroélectriques de Grand-Mère, Toulousouc, Péribonka, etc.

QUELQUES FAITS SAILLANTS DU PROJET

Hydro-Québec Production projette la construction de deux nouveaux aménagements hydroélectriques dans le territoire de la Haute-Mauricie, d'une puissance d'environ 138 mégawatts au total. La centrale de la Chute-Allard aura une puissance installée d'environ 62 MW, et produira 369 GWh d'énergie en moyenne par année. La centrale des Rapides-des-Coeurs aura une puissance installée d'environ 76 MW, et sa production annuelle moyenne d'énergie sera d'environ 481 GWh. Les deux centrales seront exploitées au fil de l'eau.

Ces deux aménagements requerront des investissements 544 M\$ avant inflation et intérêts. Sous réserve de l'obtention des autorisations requises, les travaux débiteront en mars 2005 tandis que la mise en service des centrales est prévue en 2007 et 2008. Les deux projets sont indissociables, car leur campement commun réduit les coûts et contribue à la rentabilité du projet.

DEUX BONS SITES

Les aménagements projetés permettront de valoriser deux des meilleurs sites dans le portefeuille de projets hydroélectriques d'Hydro-Québec. Que ce soit sur le plan de l'hydraulicité, des utilisations alternatives de la rivière ou de l'ennoiement du territoire, les aménagements projetés présentent des qualités indéniables.

D'abord, les groupes de turbines qui seront installés dans les centrales de la Chute-Allard et des Rapides des Cœurs auront des facteurs d'utilisation (FU) de 74% et de 73% respectivement. Ces FU sont supérieurs à ceux projetés pour d'autres projets en construction, comme celui de Toulnostouc (60%).

Ensuite, les aménagements projetés offrent un excellent rapport entre l'énergie produite et le territoire requis. D'abord, ils sont situés sur une rivière déjà harnachée, dont on exploitera le potentiel hydraulique résiduel. L'exploitation de ces deux centrales n'aura pas d'effet sur la gestion des débits du Saint-Maurice. Entre les deux aménagements, le tronçon de la rivière pourra continuer de servir à des usages récréo-touristiques.

Enfin, les réservoirs devant alimenter ces deux aménagements existent déjà en amont, si bien que très peu de territoire additionnel devra être ennoyé. La retenue créée par le barrage à la chute Allard ennoiera une superficie terrestre d'environ 2 km², tandis que le barrage projeté aux Rapides-des-Coeurs créera une retenue qui ennoiera une superficie terrestre d'environ 3,7 km². Cette superficie apparaît faible compte tenu de l'énergie qui sera produite.

Compte tenu des qualités des sites, le Promoteur aurait pu proposer un projet de plus grande envergure, de l'ordre de 350 MW au total, ce qui aurait considérablement diminué le coût par kWh. Cependant, dans une perspective de développement durable, le projet proposé offre le meilleur équilibre entre des critères économiques, sociaux et environnementaux.

DES RETOMBÉES LOCALES INTÉRESSANTES

La construction des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-cœurs aura un impact positif sur l'économie régionale. Pendant la durée des travaux, Hydro-Québec veillera à maximiser les sommes dépensées en région. En particulier, le Promoteur appliquera une clause de sous-traitance régionale au moment d'attribuer les contrats. Selon le Promoteur, l'ensemble des dépenses liées au projet permettra de maintenir ou de créer des emplois équivalents à 1 240 années personnes, dont près de 60% pourraient profiter à une main-d'œuvre régionale. Anticipant ces retombées, aucun groupe de résidents locaux ne s'est opposé au projet à ce jour.

En particulier, le Promoteur a conclu une entente avec la communauté autochtone résidant sur la réserve Wemotaci afin qu'elle profite des retombées du projet.

Un tel projet comprend aussi des retombées économiques significatives pour notre industrie à l'échelle du Québec.

UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE À NOTRE SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Coeurs s'inscrit dans les orientations du Plan stratégique 2004-2008 visant à augmenter la capacité de production et à poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec. Il figure au nombre des projets dont la mise en service est planifiée au cours de la présente décennie.

Selon l'État d'avancement du plan d'approvisionnement de novembre 2003, la demande croîtra de 4 300 Gwh en deux ans, de 2007 à 2009, lorsque les deux aménagements projetés sur le Saint-Maurice seront mis en service.¹ Les aménagements projetés sur le Saint-Maurice permettront donc de répondre à près de 20% de l'augmentation de la demande pour ces deux années. Leur contribution à notre sécurité énergétique est donc significative, d'autant plus qu'elle arrivera à point nommé compte tenu du calendrier de réalisation d'autres grands projets.

De plus, dans son Avis sur la sécurité énergétique des Québécois, la Régie de l'Énergie a fait le point sur l'évolution de la demande dans les années à venir et sur la précarité de notre capacité à y répondre :

« Beaucoup de facteurs incitent à penser que la demande d'électricité au Québec sera soutenue au cours des prochaines années, à un point tel que les ventes québécoises vont dépasser pour la première fois en 2004 le volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh. Dans ce contexte, la Régie retient le scénario mi-fort de croissance des ventes. »²

« Il ressort que la marge de manœuvre du Producteur est bien mince pour qu'il puisse faire face à ses engagements. Avec l'ensemble des projets hydroélectriques prévus, les ressources disponibles au Québec fluctuent

¹ Hydro-Québec Distribution, réponses d'HQD à la demande d'informations de la Régie, HQD-1, document 1, R-3526-2004, 10 février 2004, page 4.

² Régie de l'Énergie, Avis de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît (A- 2004- 01), page 141.

de 1,6 TWh à 3,3 TWh entre 2005 et 2011. Il lui faut donc mener à bien l'ensemble des projets, au risque additionnel qu'une hydraulité moyenne ne soit pas au rendez-vous. En effet, la moyenne des apports hydrauliques depuis 1984 présente une tendance continue à la baisse. De plus, le Producteur devra, sauf situation de pluie abondante, procéder à des importations nettes et des achats préventifs pour reconstituer ses réserves énergétiques, c'est-à-dire le niveau d'eau de ses réservoirs.» (Notre soulignement)

La Régie a donc reconnu la nécessité de réaliser l'ensemble des projets, donc celui-ci, afin d'assurer notre sécurité énergétique.

LE BAPE A DÉJÀ IMPLICITEMENT APPROUVÉ LE PROJET

Dans son avis sur le projet de Bécancour, le BAPE a invoqué des projets hydroélectriques récemment construits, en construction, récemment autorisés et en attente d'autorisation ou même sur la planche à dessin, pour affirmer que le Québec peut se passer du projet de cogénération à Bécancour.³ Cet argument suppose que tous ces projets hydroélectriques seront réalisés. Le BAPE a donc déjà reconnu la nécessité et la pertinence de ces projets hydroélectriques, dans certains cas avant même qu'il organise l'audience publique qui s'y rapporte. L'AIEQ s'attend donc à ce que le BAPE fasse preuve de cohérence dans ce cas-ci. En effet, le BAPE pourra difficilement questionner la pertinence de projets qu'il aura invoqué pour recommander de refuser un autre projet.

* * *

CONCLUSION

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, l'AIEQ demande au BAPE de recommander l'approbation du projet situé à Chute-Allard et à Rapides-des-Coeurs.

³ BAPE, Projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd, Rapport d'enquête et d'audience publique, 11 mars 2004, pp 59 à 63.